

La participation canadienne à la gamme toujours croissante de programmes européens de S-T pourrait devenir une occasion importante d'acquérir de la technologie et de s'assurer une présence sur le marché européen après 1992. Des secteurs communs d'intérêt ont déjà été cernés dans une étude précédente³ effectuée pour le compte du ministère des Communications. Cependant, comme les politiques de la Commission européenne limitent la participation des sociétés canadiennes aux programmes européens de sciences et de technologie à celles qui ont des installations de recherche en Europe, il faudra trouver d'autres moyens de nous associer à ces programmes. Ces moyens, qui comprennent les coentreprises, les acquisitions et les accords de licence, peuvent s'avérer plus ou moins coûteux.

Implications pour la coopération en R-D et les programmes d'aide à l'industrie

1. Étant donné le volume des ressources consacrées à ce secteur en Europe, il faudra peut-être réévaluer les priorités canadiennes en R-D et les programmes canadiens d'appui à l'industrie dans le secteur des télécommunications ainsi que dans les secteurs connexes des technologies de l'ordinateur et de l'information. L'examen de la situation nationale devrait distinguer entre les principaux intervenants canadiens (Northern Telecom, Bell) et les petites et moyennes entreprises. Les points de départ de cet examen comprendraient: a) le processus "Vision 2000" du ministère des Communications et la récente conférence "Perspectives 20 ans" concernant les recherches prioritaires du Canada dans ce domaine; b) les programmes et les processus de consultation gérés par Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC); et c) les programmes actuels en S-T.
2. Le gouvernement devraient entreprendre des consultations avec l'industrie canadienne, particulièrement avec les petites et moyennes entreprises, pour savoir à quel point elle désire participer aux grands programmes européens de S-T (RACE, ESPRIT). Les engagements financiers éventuels de l'industrie devraient être déterminés. De plus, les accords bilatéraux existants conclus avec des organismes tels que l'Agence spatiale européenne devraient se poursuivre ou s'intensifier pour consolider les fondements actuels de la coopération avec l'Europe.
3. Dans le cadre de cette phase d'examen, il faudrait prendre des dispositions pour que des représentants d'industries choisies et du gouvernement assistent à la prochaine série d'examens ou d'assemblées générales de l'Europe sur les sciences et la technologie, par exemple à la prochaine conférence annuelle ESPRIT. Pour que l'industrie canadienne soit prête à participer à la prochaine étape des projets RACE ou ESPRIT, elle a besoin de 18 à 24 mois, au minimum, pour se préparer. La prochaine ronde de projets RACE se tiendra en 1991. Des examens annuels sont prévus pour ESPRIT.
4. Il faudrait étudier en détail la possibilité d'un arrangement plus formel en S-T avec la CE dans les secteurs des télécommunications et des ordinateurs, y compris une analyse des intérêts canadiens dans des sous-secteurs particuliers, ainsi que le rapport entre les coûts et les avantages de différentes modalités en S-T. Le sous-groupe de travail sur la coopération technique, du Groupe de travail interministériel sur les télécommunications et l'informatique, a entrepris une étude préliminaire; il faudrait la poursuivre.
5. Il faudrait poursuivre le dialogue entre le gouvernement et l'industrie à propos de l'Europe de 1992. Les ministères d'exécution devraient intensifier leurs relations avec leurs clients.

³ Peter J. Booth, Wescom Communications Research Inc., "Potential for International Cooperation in Information Technology R&D in Western Europe", avril 1988.